Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260925-2026DC103-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026

N° 2026DC/103 – Feuillet 1

Date de convocation : 18 septembre 2026

Membres en exercice : 54	Présents : 48	Votants : 51

Rapports annuels d'activités 2025 du délégataire Gestion des multi-accueils communautaires

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Salle des Astéries à BELZ.

Etaient présents : Bernard BARON, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Stéphanie CATEL, Jean Luc CHIFFOLEAU, Sandrine COFFIN, Erwan DELSAUT, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Corentin GUENNEC, Patrick GUERIN, Morgane GUERLAIS GOUAS, Elodie GUYOMARD, Christelle JAFFRE DANET, Yvan JOLIVEL-ROBERT, Jean-Pierre KERBART, Alexandre LANOË, Caroline LE BARON, Marjorie LE BARON-RACHEL, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Christian LE DREAN, Philippe LE FUR, Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Yann LE GALLO, Patrick LE PICHON, Philippe LE RAY, Patricia LE VIGOUROUX, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Stéphane MATRON, Françoise NAEL, Yves NORMAND, François POMMOIS, Aurélie QUEIJO, Guénola QUILLAY, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Pascale SALINAS, Emmanuelle SAMSON, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Maurice MAJOU à Elodie GUYOMARD, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL à François POMMOIS, Catherine TOUBLANT à Yann LE GALLO.

Absents excusés : Alain BENSOUSSAN, Mickael LE GLOANIC, Patrick LE ROUX.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Par délibération n°2021DC/105 du Conseil communautaire en date du 29 septembre 2021, la délégation de service public portant gestion du multi-accueil « Les Coccinelles », sis à Sainte-Anne d'Auray, a été confiée à l'entreprise Crèche Attitude.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260925-2026DC103-DE

Par délibération n° 2021DC/104 du Conseil communautaire en date du 29 septembre 2021 la délégation de service public portant gestion du multi-accueil « Ty Heol », sis à Saint-Philibert, a été confiée à l'entreprise Crèche Attitude.

Par délibération n°2021DC/080 du 9 juillet 2021 la délégation de service public portant gestion du multi-accueil « Les Grains de sable », sis à Erdeven, a été confiée à l'entreprise LIVELI.

Par délibération n°2024DC/125 la gestion du multi-accueil Ty Ar Vugale, sis à Landévant, (gérée dans le cadre d'une concession de service public signée le 24 mai 2022 entre la Commune de Landévant et la société People and Baby pour la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2027) a été transférée à Auray Quiberon Terre Atlantique au 1er janvier 2025.

Pour Les Coccinelles, Les Grains de Sable et Ty Heol

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales et des articles L. 3131-5 et R. 3131-2 du Code de la commande publique, l'article 56 de ces trois contrats de gestion prévoit que « *le Délégataire produit chaque année, avant le 1er mai, au délégant un rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service* ».

Pour Ty Ar Vugale

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales et des articles L. 3131-5 et R. 3131-2 du Code de la commande publique, l'l'article 17 du contrat de gestion prévoit que « *le Concessionnaire produit chaque année avant le 1er juin au Concédant un rapport comportant notamment, un rapport d'activités, une analyse détaillée de la fréquentation, un bilan financier comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la concession de service public* ».

Le rapport annuel compile les données relatives à la fréquentation de la structure, aux dépenses et recettes réalisées, à la qualité du service rendu, au respect des engagements contractuels, au personnel affecté au service et aux travaux de maintenance réalisés.

Les Coccinelles

En mai 2026 a été transmis le rapport annuel de gestion pour l'exercice 2025. La gestion du multi-accueil communautaire « Les Coccinelles » donne satisfaction. Le bilan transmis est fidèle aux échanges qui ont eu lieu entre Les Petits Chaperons Rouges (ex-Crèche Attitude) et la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique tout au long de l'exercice concerné.

Les Grains de Sable

En mai 2026 a été transmis le rapport annuel de gestion pour l'exercice 2025. La gestion du multi-accueil communautaire « Les Grains de sable » donne satisfaction et les bilans transmis sont fidèles aux échanges qui ont eu lieu entre Les Petits Chaperons Rouges (ex LIVELI) et la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique tout au long de l'exercice concerné.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260925-2026DC103-DE

Ty Heol

En mai 2026 a été transmis le rapport annuel de gestion pour l'exercice 2025. La gestion du multi-accueil communautaire « Ty Heol » donne satisfaction. Le bilan transmis est fidèle aux échanges qui ont eu lieu entre Les Petits Chaperons rouges (ex-Crèche Attitude) et la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique tout au long de l'exercice concerné.

Ty Ar Vugale

En mai 2026 a été transmis le rapport annuel de gestion pour l'exercice 2025. La gestion du multi-accueil communautaire « Ty ar Vugale » donne satisfaction. Le bilan transmis est fidèle aux échanges qui ont eu lieu entre People and Baby et la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique tout au long de l'exercice concerné.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-1 et suivants relatifs à la délégation de service public ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L. 3131-5 et R. 3131-2 ;

Vu l'article 56 du contrat de délégation de service public sous forme d'un affermage relatif à la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Les Coccinelles » d'une capacité de 30 places sis sur la Commune de Sainte-Anne d'Auray, du 19 octobre 2021, reçu en Préfecture le 19 octobre 2021 ;

Vu l'article 56 du contrat de délégation de service public sous forme d'un affermage relatif à la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Les Grains de sable » d'une capacité de 20 places sis sur la Commune d'Erdeven, signé le 29 juillet 2021 ;

Vu l'article 56 du contrat de délégation de service public sous forme d'un affermage relatif à la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Ty Heol » d'une capacité de 20 places sis sur la Commune de Saint-Philibert, du 19 octobre 2021, reçu en Préfecture le 19 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2024DC/125 du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2024 rendant effectif le transfert de la gestion à la Communauté de communes du multi-accueil « Ty Ar Vugale » d'une capacité de 22 places sis sur la Commune de Landévant ;

Vu l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 18 septembre 2026 ;

Vu l'information en Bureau communautaire du 11 septembre 2026 ;

Après avoir entendu le rapport de Mme Françoise NAËL, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la jeunesse et des solidarités ;

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260925-2026DC103-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :
- de prendre acte de la présentation du rapport relatif à la gestion par Les Petits Chaperons Rouges du multi-Accueil « Les Coccinelles » pour l'année 2025 ;
- de prendre acte de la présentation du rapport relatif à la gestion par Les Petits Chaperons Rouges du multi-Accueil « Les Grains de Sable » pour l'année 2025 ;
- de prendre acte de la présentation du rapport relatif à la gestion par Les Petits Chaperons Rouges du multi-Accueil « Ty Heol » pour l'année 2025 ;
- de prendre acte de la présentation du rapport relatif à la gestion par Les Petits Chaperons Rouges du multi-Accueil « Ty ar Vugale » pour l'année 2025 ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : – 5 OCT. 2026

La secrétaire de séance,

Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC

Le Président,

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY